

FORMULAIRE DE RESERVATION DE LA SALLE ATRIUM

À retourner à : contact@splom.fr Tél. (06 78 89 60 23)

ou à : Lamotte.alain@neuf.fr Tél. (06 19 89 58 85)

Formulaire à déposer au moins 15 jours avant la date prévisionnelle de réservation de la salle Atrium

Ce document n'est pas une réponse à votre demande. Il faut attendre l'accord adressé par mail.

L'association "Sports Loisirs Marina" dispose de la salle Atrium sise dans le bâtiment d'accueil du Hameau des Sports d'une capacité maximale de 100 personnes, pouvant être louée aux seuls copropriétaires de la Marina de Talaris. La période de location commence le 1er octobre de chaque année pour se finir le 31 mars. Seules les demandes écrites seront prises en compte. Afin de répondre à votre demande, tous les champs doivent être obligatoirement remplis.

DEMANDEUR

Civilité ou raison sociale

Demeurant

Code Postal

Ville

Hameau

N° du lot

Téléphone

Mail

Compagnie d'assurance

N° de police

MANIFESTATIONS, PÉRIODES, TARIFS, PARTICIPANTS.

	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cocher la manifestation et la période	Forfait Weekend <i>(samedi 8h au dimanche 18h)</i>	Journée <i>(8h à 24h)</i>	Matinée <i>(8h à 14h)</i>	Après-midi <i>(14h à 20h)</i>	Soirée <i>(16h au lendemain 10h)</i>
<input type="radio"/> Mariage	800 €				
<input type="radio"/> Événement familial		400 €	150 €	150 €	200 €
<input type="radio"/> Séminaire	1 200 €	600 €	300 €	300 €	350 €
<input type="radio"/> Autres	800 €	400 €	150 €	150 €	200 €

début et fin du contrat de location : début le [] à [] heures
fin le [] à [] heures

Nombre de participants (organisateur(s) inclus) : []

Restauration Oui Non

Si oui

Buffet froid

Traiteur (Repas chaud)

BESOINS

Tables	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Nombre	
Chaises	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Nombre	
Écran TV	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Surplus	10 €
Sonorisation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Surplus	40 €
Ménage assuré par SpLoM	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Surplus	20 € de l'heure

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

Après accord de la présente demande de réservation un chèque de caution de 500 € devra être remis au représentant de l'association SpLoM 15 jours avant la date de la manifestation accompagné du contrat de location (téléchargeable sur le site splom.fr à la rubrique " Location Salle " et, accompagné d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec le représentant de l'association SpLoM

Respect des conditions générales d'utilisation- Exclusions :

- Tout changement de l'agencement des meubles et objets est soumis à l'approbation préalable du Bailleur.
- Il en est de même concernant les décorations autres que celles des tables.
- Des décorations temporaires peuvent être installées.
- Aucune fixation ne pourra être faite sur les murs ou les poutres pouvant entraîner des dégradations.
- Les décorations devront répondre aux normes de sécurité en vigueur et ne pas entraîner de dégradation des locaux.
- Tout adhésif est strictement interdit sur les parois et revêtements.
- Le Preneur se doit de libérer la salle de réception de tous déchets en les déposant dans des conteneurs à cet effet mis à sa disposition.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments en application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006.
- En dehors des équipements de restauration prévus à cet effet, tous feux ouverts (barbecue, brasero, etc. ...) sont strictement interdits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Atrium
- L'usage d'équipements de sonorisation n'est admis qu'à l'intérieur de l'atrium, et leur volume sera réglé pour respecter les limites fixées par l'article 6 du contrat (bruits non perceptibles à plus de 150 m au-delà de 22 heures)
- Le stationnement est interdit à l'intérieur de l'enceinte du hameau des sports. Il se fera sur le parking extérieur situé à proximité du hameau des sports.
- Les animaux sont interdits (à l'exception des chiens accompagnant des personnes handicapées ou malvoyantes)
- Toute dégradation des espaces verts environnants entraînera une remise en état aux frais du Preneur. L'usage des avertisseurs sonores des véhicules est prohibé.

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
- m'engage à respecter les conditions générales d'utilisation (Cf. articles 8 et 11 du contrat de location) de la salle qui aura été mise à ma disposition et en accepte les conditions.

A , Le

Nom

Prénom

Signature,

précédée de la mention « lu et approuvé »

(